

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 mars 2023**

Objet : Prise de participation dans la Société Publique Locale CITALLIA

Rapporteur : Monsieur le Maire

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>21-03-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le vingt-sept mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages, au Château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>21-03-2023</p>	<p>Présents :</p> <p>M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Madame Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Hervé WIOLAND, Mme Annie SAINCILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Véronique HUYNH, M. Frank MARQUET, M. Bruno GUILLON, Mme Frédérique SARRAU, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, M. GASQ Christian, Mme Catherine LE DANTEC.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 28</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés :</p> <p>Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à M. John COLLEEMALLAY</p> <p>Absents :</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>31/03/2023</p>	

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des
 Accusé de réception en préfecture
 07821780117420230331-2023-03-27-02-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2023
 Date de réception préfecture : 31/03/2023

2023-03-27/02 Prise de participation dans la Société Publique Locale CITALLIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1;

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L210-2, L225-1 et suivants, L228-23 et L228-24;

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Citallia dans leur version approuvée par délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 24 juin 2022 et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 8 juillet 2022 ;

Vu la lettre de la Ville de BUC en date du 30 décembre 2022 manifestant son intérêt pour adhérer à la Société Publique Locale Citallia et acquérir à cette fin 500 actions pour un prix global de 5.000 euros;

Vu les délibérations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 février 2023 et du Conseil départemental des Yvelines du 17 février 2023 portant approbation de la cession des actions de la SPL Citallia;

Vu le projet des contrats de cession d'actions ci-annexés;

Considérant l'intérêt de la Ville de BUC d'entrer au capital de la Société Publique Locale Citallia, afin de mobiliser les services et l'expertise de celle-ci dans la réalisation de toute étude relative à une meilleure utilisation de son territoire, de réaliser toute action et opération d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, ainsi que de procéder à toute opération de construction portés par la Ville ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Article 1 : Décide l'acquisition par la Ville de BUC des actions dans le capital de la Société Publique Locale Citallia correspondant à 500 actions d'une valeur nominative de 10 euros, pour un montant total de 5.000 euros.

Article 2 : Autorise le Maire à signer les contrats de cession d'actions respectivement passés entre le département des Hauts de Seine et la Ville d'une part, et le département des Yvelines et la Ville d'autre part, avec toutes ses annexes, aux conditions prévues par les délibérations des assemblées départementales du 17 février 2023, et à signer tous actes utiles à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Désigne Monsieur le Maire comme représentant de la Ville de BUC dans les instances suivantes de la SPL Citallia.

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20230331-2023-03-27-02-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023
--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 31/03/2023

Rendu exécutoire le : 31/03/2023

Le Secrétaire de séance



Buc, le
Le Maire,
Stéphane GRASSET

« Signature électronique »

Ernel

g.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230331-2023-03-27-02-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230331-2023-03-27-02-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Acte à classer

2023-03-27-02

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-31T17-54-56.00 (MI244175044)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230331-2023-03-27-02-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Prise de participation dans la société publique locale
CITALLIA

Date de décision : 31/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-03-27-02 Prise de participation](#) Multicanal : Non
[SPL Citallia.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/23 à 16:21

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 31/03/23 à 16:21

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 31/03/23 à 17:54

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 31/03/23 à 17:54

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 31/03/23 à 18:02

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 31 mars 2023 18:02
À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-03-27-02

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-03-27-02, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230331-2023-03-27-02-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-03-27-02

Objet : Prise de participation dans la société publique locale CITALLIA

Date de décision : 31/03/2023

Date de transmission : 31/03/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>